

**Bureau du 3 novembre 2003**

**Décision n° B-2003-1832**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Le Carré de Soie - Projet de développement - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le pilotage et la gestion des opérations - Marché d'études à bons de commande - Autorisation de signer un marché**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction financière et administrative

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 22 octobre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2003-1324 en date du 5 mai 2003, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage afin d'assurer le pilotage et la gestion des opérations du projet de développement du Carré de Soie.

Le marché serait conclu à compter de sa notification pour une année et serait reconductible expressément deux fois une année dans la limite de trois ans.

Le marché serait un marché d'études à bons de commande, conformément à l'article 72-I du code des marchés publics, qui aurait un montant minimum annuel de 30 000 € TTC et un montant maximum annuel de 120 000 € TTC.

Conformément à l'article 53 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 4 juillet 2003 a classé première l'offre de l'entreprise Algoe.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 33, 39, 40, 53, 58 à 60 et 72-I du code des marchés publics ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

Vu sa décision n° B-2003-1324 en date du 5 mai 2003 ;

Vu le procès-verbal d'analyse des offres de la commission permanente d'appel d'offres du 4 juillet 2003 ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le président à signer le marché à bons de commande pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage afin d'assurer le pilotage et la gestion des opérations du projet de développement du Carré de Soie ainsi que tous les actes contractuels s'y référant, avec l'entreprise Algoe pour un montant minimum annuel de 30 000 € TTC et un montant maximum annuel de 120 000 € TTC.

**2° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2003 et suivants - compte 622 800 - fonction 820 - opération 485.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,